

Énergie

M. Gillespie: Je répondrai volontiers aux questions, lorsque j'aurai terminé mes observations. Plus les choses iront, plus l'écart se creusera, c'est là le deuxième problème. Chaque hausse du prix du pétrole aura des répercussions plus grandes en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'ailleurs parce que ces deux provinces produisent une plus grande proportion de leur énergie électrique à partir du pétrole. La réunion de ces deux facteurs, efficacité réduite et dépendance accrue sur le pétrole, constitue la vraie cause de l'augmentation des coûts de l'énergie électrique dans les provinces atlantiques, surtout en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Plusieurs autres problèmes se posent et j'estime qu'il importe d'en faire état en ce moment. L'un d'eux découle du taux de fluctuation des coûts de l'énergie électrique. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas augmenté le prix de l'électricité entre 1958 et 1974, soit pendant 15 ou 16 ans. Pendant ce temps, la plupart des autres provinces ont majoré le prix des services publics, de sorte que les consommateurs se sont habitués aux taux plus élevés. La commission d'électricité de la Nouvelle-Écosse a attendu au moins une année et demie après la hausse du pétrole avant de majorer ses tarifs; elle a évidemment dû alors les augmenter de façon spectaculaire, avec tous les problèmes d'adaptation qu'une telle hausse peut avoir sur les gens et sur leurs revenus. Il serait peut-être également intéressant de noter que le coût réel de l'électricité en Nouvelle-Écosse et dans les provinces de l'Atlantique est, par rapport aux salaires horaires versés, moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a dix ans. Autrement dit, les salaires ont augmenté plus rapidement que les coûts de l'électricité au cours de cette période; en 1976, les gens travaillent 35 p. 100 moins longtemps qu'en 1966 pour acheter la même quantité d'électricité.

M. Gillies: Et pour les deux dernières années?

M. Gillespie: Je n'essaie pas de démontrer que l'énergie électrique ne coûte pas cher, mais plutôt de situer le problème dans un contexte qui permette aux députés de comprendre en quoi il consiste. Un autre point qu'a oublié de traiter le député de Don Valley, c'est la question des normes d'isolation. Ses observations concernaient en réalité la maison chauffée à l'électricité. Si j'ai bien compris, la mesure corrective qu'il préconiserait résiderait dans une formule d'aide temporaire pour convertir ce genre de maisons au chauffage au charbon ou à toute autre forme d'énergie, mais il ne l'a pas dit explicitement. S'il avait des idées particulières sur la façon dont cela devrait se faire ou sur les fonds qui devraient y être consacrés, je serais très intéressé à les connaître. Il faut faire remarquer que dans le cas de nombreuses maisons chauffées à l'électricité dont les frais de chauffage ont atteint des sommets sans précédent, cette hausse est attribuable au fait que l'on a équipé le mauvais type de maisons du chauffage à l'électricité. Ces maisons souffrent en effet d'une isolation insuffisante ou sont mal adaptées au chauffage à l'électricité. Les députés ont signalé un certain nombre de cas vraiment déplorables, mais c'est à mon avis à la Commission de l'énergie de la Nouvelle-Écosse qu'il appartient de s'en occuper. Je crois que celle-ci devrait établir des normes d'isolation et régir l'utilisation des ressources de la province.

● (1610)

Au cours des années, le gouvernement fédéral a mis au point un certain nombre de politiques spéciales pour prévoir l'approvisionnement futur en énergie de la région de l'Atlantique. Le mieux est sans doute de les classer en cinq classes distinctes. Prenons d'abord les politiques qui visent

à accroître l'accès aux grandes centrales électriques. Je veux parler de l'efficacité de la centrale électrique moyenne dans les provinces de l'Atlantique. Le gouvernement a fourni de l'aide pour l'agrandissement et le financement des centrales électriques. Je pense bien sûr au projet Gull Island à Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral s'est engagé à prêter l'argent nécessaire pour la moitié des frais de transport, permettant l'accès à une plus grande centrale. Le gouvernement a fourni 27 millions de dollars en prêts et en subventions pour relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent, afin que cette province puisse recevoir l'électricité produite dans les grandes centrales. Le Nouveau-Brunswick a aussi profité de cette aide pour se joindre à un vaste réseau électrique.

En juillet 1972, des hauts fonctionnaires de mon ministère ont proposé aux ministères des services électriques publics de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick l'aménagement d'une usine de mise en commun de l'énergie dans les provinces atlantiques qui donnerait accès à des unités plus importantes et plus efficaces. Ces propositions leur ont été faites plus d'un an avant la crise du pétrole en octobre 1973. Dommage qu'on ait pas pris ces initiatives comme nous l'aurions souhaité.

Le député de Halifax (M. Stanfield) a souligné que l'aménagement d'un réseau ne résoudra pas les problèmes dans les provinces atlantiques, que, de fait, cela prendra bien des années, et il a raison. Mais si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans sa sagesse, avait choisi de profiter de certaines possibilités conjuguées il y a quelques années...

M. Stanfield: Où?

M. Gillespie: ... elle utiliserait peut-être aujourd'hui ce qu'on exporte actuellement au Maine.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Le député sait-il que le Nouveau-Brunswick exporte de l'électricité au Maine?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui—et il en importe aussi; l'électricité revient.

M. Gillespie: Je demanderais aux députés d'en face d'étudier l'occasion que nous avons manquée avec les interconnexions de réseau. J'ai parlé de l'agrandissement des installations, monsieur l'Orateur. Je souhaiterais que l'on puisse mener le projet de Gull Island au moins à l'étape de la transmission. Sous ce rapport, le gouvernement a une offre de 343 millions de dollars, soit la moitié des frais prévu pour la transmission.

J'ai déjà parlé des autres projets d'interconnexion auxquels le gouvernement fédéral participe à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Je ferais peut-être bien de déposer un document donnant les sommes que le gouvernement fédéral a mis à la disposition des provinces de l'Atlantique au cours des dix dernières années sous forme de subventions ou de prêts. Il s'agit strictement de production d'électricité, rien d'autre.

Il y a l'indemnité d'importation du pétrole destinée uniquement à l'énergie électrique, ce qui est peu par rapport au total; la subvention à l'embranchement du Nouveau-Brunswick; la subvention à l'embranchement de l'Île du Prince-Édouard; les subventions aux études sur les embranchements de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve; la subvention au programme d'énergie marémotrice; les subventions à l'étude actuelle sur les marées; les subventions du Conseil de développement de la région de l'Atlantique aux projets d'énergie électrique; l'octroi de subventions au charbon en vertu de la loi sur la mise en